

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 11*Objet : Modification
règlement du marché**Date de convocation :*

26 novembre 2020

Date d'affichage :

26 novembre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt
Le 3 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA
Excusée : Mme Flavie TAVERA

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L 2212-1 et L 2224-18.

Vu la délibération en date du 13 avril 2015 approuvant le règlement du marché,

Vu les séances de travail de la commission développement économique, gestion du marché et gestion du domaine public, ainsi qu'avec des commerçants de notre marché et des représentants de la fédération des commerçants non sédentaires du Tarn et Garonne.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du marché selon les propositions de la commission développement économique, gestion du marché et gestion du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement du marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement du marché de Lafrançaise dont le projet est joint en annexe de la délibération avec application au 1er janvier 2021.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL